

# TITRE DE TRANSPORT FIL+

Permet aux usagers de voyager gratuitement sous conditions\* sur le réseau Le fil.

## QUI EST CONCERNÉ ?

Toutes les personnes se trouvant dans l'une des situations ci-dessous :

- Bénéficiaire du minimum vieillesse (ASPA) et ses ayants droit (joindre le dernier avis d'imposition),
- Bénéficiaire du RSA Socle et Socle majoré et les conjoints et enfants (joindre le justificatif de la Caisse d'allocations familiales CAF),
- Bénéficiaire de l'Allocation adulte handicapé (AAH) et ses ayants droit,
- Bénéficiaire de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS),
- Bénéficiaire de l'allocation équivalent retraite (AER),
- Bénéficiaire de l'allocation d'attente (ATA)
- Personne de - de 26 ans ayant un revenu inférieur ou égal au RSA Socle (joindre le dernier avis d'imposition),
- Demandeur d'asile (joindre une autorisation provisoire de séjour, et une attestation du montant de l'aide),
- Personne sans ressources (joindre attestation sans revenu organismes sociaux)

*Toute personne vivant maritalement avec un bénéficiaire doit fournir une déclaration de concubinage ou de PACS pour pouvoir bénéficier de Fil+ comme ayant droit.*

## UNE FOIS VOTRE DROIT AU TRANSPORT ATTRIBUÉ, DEUX SOLUTIONS :

### 1ÈRE DEMANDE :

1

Vous n'avez pas encore de carte : votre carte vous sera adressée à votre domicile. Sur cette carte sera chargée votre titre Fil + qui vous permettra de voyager gratuitement pendant un an sur le réseau Le Fil.

### RENOUVELLEMENT :

2

Vous avez déjà une carte du réseau Le Fil : l'abonnement Fil + sera recharge automatiquement sur celle-ci en agence à la réception de la demande.

### ! En cas de perte

En cas de perte, de vol ou de carte défectueuse, le duplicita est à demandé à la boutique le fil et vous sera facturé 15€. Toute demande de titre Fil+ transmise sans justificatif complété par un organisme social ne pourra être traitée.

### BOUTIQUE LE FIL

Place Raymond Poincaré, 54150 VAL DE BRIEY

**En période scolaire :** Du lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

**Hors période scolaire :** Du lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

[contact@reseaulofil.fr](mailto:contact@reseaulofil.fr)

**0 800 710 054**

Service et appel gratuits



**FIL+**

## TARIFICATION SOCIALE



# DEMANDE DE TITRE FIL+

MERCI D'ÉCRIRE DE MANIÈRE LISIBLE ET EN MAJUSCULE

- >  Lignes régulières  Lignes scolaires  Transport à la demande (TAD)  
>  1ère demande  Renouvellement  
>  Monsieur  Madame

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code postale : ..... Ville : .....

Tél : .....

Email : .....

Coller ici votre photo identité

Fait à : .....

Le : .....

Uniquement pour les personnes ne possédant pas de carte Réseau le Fil.

## À RETOURNER

Après le traitement de votre demande par l'organisme social instructeur, le formulaire accompagné des justificatifs et de la photo d'identité (si vous n'avez pas encore de carte), est à retourner à la Boutique le Fil (adresse au dos).

## CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISME SOCIAL INSTRUCTEUR

### LE DEMANDEUR PERÇOIT :

- AAH  RSA socle  
 ASS  RSA socle majoré  
 ATA  Sans revenu  
 AER  
 Revenu inférieur ou égal au RSA socle pour les - de 26 ans  
 Minimum vieillesse (ASPA)

Autre préciser : .....

### LE DEMANDEUR EST :

- Le bénéficiaire  Demandeur d'asile  
 L'ayant droit : .....

Nom du bénéficiaire : .....

### L'ORGANISME SOCIAL INSTRUCTEUR EST :

- Mairie  CCAS  Mission locale  CMS  PAPH  MDS

Autre : .....

Nom de l'instructeur : .....

Date de la demande : .....

Cachet de l'organisme

## Organismes sociaux

### AUPRÈS DESQUELS LA DEMANDE DE TITRE DOIT ÊTRE FAITE

- M.D.S (Maison Départementale des solidarités)
- C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale)
- C.M.S (Centre Médico Social)
- Mairies
- Mission Locale
- Service Territorial Personnes Âgées

## ATTENTION

*Aucune demande ne pourra être traitée directement par le service Transports du ST2B, vous devez vous rendre impérativement dans un organisme social qui instruira votre demande.*



## MODE D'ATTRIBUTION

Fil+ est un titre de **transport nominatif** et **strictement personnel**.

- Il est valable un an puis renouvelable sur présentation d'une nouvelle demande avec un justificatif actualisé.
- En revanche, les enfants ayants droit du bénéficiaire peuvent obtenir une tarification préférentielle pour les transports scolaires ou réguliers. Ils doivent s'inscrire obligatoirement sur le site internet [www.reseaulofil.fr](http://www.reseaulofil.fr) sur la page « Lignes scolaires » et joindre le formulaire FIL+.

## PIÈCES À FOURNIR

- Le formulaire ci-joint instruit par le service social compétent
- L'attestation de la prestation qui ouvre droit
- Les justificatifs de ressources
- Une photo d'identité si vous n'avez pas encore de carte.

## Information réseau



Flashez ce QR code pour retrouver toute l'actualité du réseau le Fil ainsi que toutes les fiches horaires.